

# Abonnement au gaz

# La meilleure offre

# pour vous

**Expertise  
économique**

Avec une quarantaine d'offres et une vingtaine de fournisseurs, choisir un abonnement au gaz n'est pas facile. Tous promettent des économies à la clé. Certains vendent aussi du gaz vert. Suivez le guide.

**S**ur les sites de nombreux fournisseurs d'énergie, on trouve une rubrique « déménagement » avec des conseils pour déménager sans souci. Pourquoi les fournisseurs s'intéressent-ils donc à nos cartons ? Tout simplement parce que le déménagement est un moment clé, où l'on doit clôturer un abonnement et en souscrire un autre.

## LES OFFRES À TARIF RÉGLEMENTÉ EN SURSIS

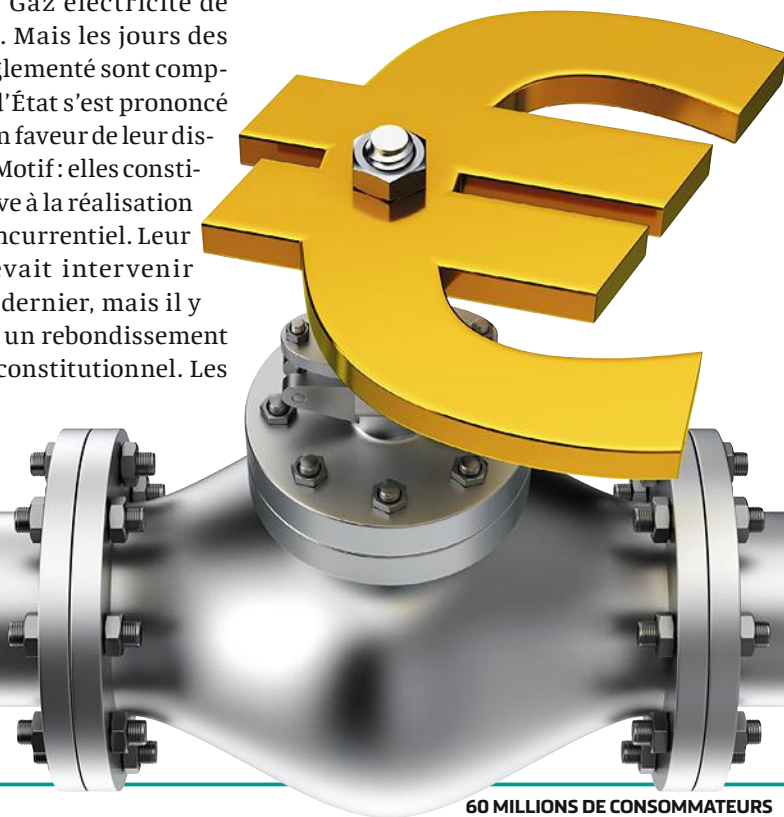
Va-t-on continuer avec son ancien fournisseur ou en profiter pour aller voir ailleurs ? Une grande partie des déménagements ayant lieu l'été, c'est en ce moment que la question se pose pour de nombreux particuliers. Un peu plus de 4 millions de Français sont toujours abonnés au gaz avec

une offre à tarif réglementé, celle dont le prix est fixé par les pouvoirs publics. Elle ne peut être souscrite qu'auprès des fournisseurs historiques, Engie (ex-GDF Suez) ou les entreprises locales de distribution comme Gaz électricité de Grenoble (GEG). Mais les jours des offres à tarif réglementé sont comptés. Le Conseil d'État s'est prononcé en juillet 2017 en faveur de leur disparition totale. Motif : elles constituent une entrave à la réalisation d'un marché concurrentiel. Leur disparition devait intervenir à partir de mai dernier, mais il y a finalement eu un rebondissement avec le Conseil constitutionnel. Les

À plus ou moins brève échéance, une offre de marché.

offres à tarif réglementé bénéficient donc d'un sursis vraisemblablement jusqu'à l'adoption de la loi Énergie Climat, à la fin de l'année. À plus ou moins brève échéance, tous les particuliers devront donc passer à une offre de marché.

Ces offres sont nombreuses. Pour s'en rendre compte, il suffit de faire



## ✓ Les résultats de notre comparatif

FOURNISSEUR	Nom de l'offre	Évolution du prix du kWh	Coût estimé pour une maison de 120 m <sup>2</sup> *
• Butagaz	■ Offre indexée	Indexé 1 an	1 036 €
• Dyneff	■ Serein Online	Fixe 1 an	1 048 €
• Alterna	■ Idéa Gaz	Une fois par an	1 065 €
• Mega énergie	■ Super	Indexé	1 075 €
• Dyneff	■ Serein	Fixe 1 ou 3 ans	1 087 €
• Eni	■ Webeo	Fixe 1 an	1 094 €
• Mega Energie	■ Home	Indexé	1 099 €
• Total Direct Énergie	■ Online	Indexé	1 099 €
• Antargaz	■ Pack Antargaz 1 an	Fixe 1 an	1 103 €
• Antargaz	■ Pack Antargaz 2 ans	Fixe 2 ans	1 103 €
• Vattenfall	■ Gaz Eco	Indexé	1 107 €
• Vattenfall	■ Gaz Fixe	Fixe 3 ans	1 107 €
• Happ-e By Engie	■ Offre Gaz	Indexé 1 an	1 115 €
• Butagaz	■ Offre fixe	Fixe 2 ans	1 116 €
• Dyneff	■ Malin	Indexé	1 126 €
• Gaz de Bordeaux	■ Gaz Classic 2	Fixe 2 ans	1 133 €
• Total Direct Énergie	■ Classique	Indexé	1 137 €
• Gaz de Bordeaux	■ Gaz Classic 3	Fixe 3 ans	1 142 €
• EDF	■ Avantage Gaz	Fixe 4 ans	1 149 €
• Iberdrola	■ Chez moi	Fixe 1 an	1 153 €
• Sowee	■ Offre Gaz	Fixe 3 ans	1 157 €
• Engie	■ Ajust 4 ans	Fixe 4 ans, ajustable à la baisse	1 164 €
• Engie	■ Ajust 2 ans	Fixe 2 ans, ajustable à la baisse	1 173 €
<b>Tarif gaz réglementé**</b>		Tous les mois	1 176 €
• Engie	■ Energie garantie 1 ou 2 ans	Fixe 1 ou 2 ans	1 184 €
• Engie	■ Ajust 3 ans	Fixe 3 ans, ajustable à la baisse	1 186 €
• Engie	■ Energie garantie 3 ans	Fixe 3 ans	1 194 €
• Gaz de Bordeaux	■ Gaz Plus	Fixe 3 ans	1 208 €
• Eni	■ Astucio	Fixe 3 ans, ajustable à la baisse	1 209 €

\* À partir des prix relevés sur le site Internet des fournisseurs le 14 mai 2019 - Estimation réalisée pour la ville de Poitiers. Coût pour une consommation annuelle de 15 000 kWh (maison de 120 m<sup>2</sup>, quatre personnes, utilisation du gaz pour la cuisson, l'eau chaude et le chauffage).

\*\* Tarif encadré par les pouvoirs publics.

■ Offres classiques ■ Offres en ligne

une simulation sur le comparateur du médiateur national de l'énergie (energie-info.fr). On se retrouve avec une quarantaine de propositions faites par une vingtaine de

**Le nombre d'offres a été multiplié par deux en deux ans.**

fournisseurs de gaz. Lors de notre précédent comparatif, il y a deux ans, nous en avions deux fois moins !

On peut classer ces fournisseurs en plusieurs catégories. Tout d'abord, les gros énergéticiens, comme les français Engie et EDF (eh oui, EDF fait aussi du gaz) ou l'italien Eni, le suédois Vattenfall ou encore l'espagnol Iberdrola. Total relève de cette catégorie après le rachat des sociétés Lampiris puis Direct énergie.

### DES OFFRES EN LIGNE, TRÈS AVANTAGEUSES

D'autres sociétés sont des spécialistes du gaz, comme Antargaz et Butagaz. Dyneff est un distributeur de fioul et de carburant de la région de Montpellier. Certaines entreprises locales de distribution se sont aussi mises aux offres à prix de marché, sous la forme d'un regroupement comme Alterna ou en direct comme Gaz de Bordeaux. On trouve, enfin, de jeunes pousses qui tentent de se faire une place au soleil, comme Ilek, ekWateur ou Mega énergie.

Si l'on se penche sur les offres, on trouve parmi les plus avantageuses celles qui sont « 100 % en ligne ». Autrement dit, des offres pour lesquelles on n'a personne au bout du fil. Tout passe par Internet.

Il est possible d'échanger avec un service clients, mais uniquement par messagerie (mail, chat...). Cela ne conviendra pas à tous, mais l'offre en ligne reste un bon plan pour réduire sa facture, tant en gaz qu'en l'électricité.

## PRIX FIXES OU PRIX INDEXÉS, IL FAUT CHOISIR

La principale différence entre les offres réside dans le mode d'évolution du prix. On distingue des prix fixes, sur un, deux, trois, voire quatre ans et des prix indexés. Dans ce dernier cas, le tarif appliqué est indexé sur le tarif réglementé. Il varie comme lui à la hausse ou à la baisse, tout en étant inférieur, ce qui permet aux fournisseurs de parler de formule « toujours gagnante » : le client demeure au-dessous du tarif réglementé. On peut se laisser tenter mais pas sans avoir conscience de deux points.

Le premier est que le tarif indexé ne met pas à l'abri des hausses comme le fait un prix fixe. Le second point est que la réduction mise en avant par les fournisseurs (moins 5, 10 ou 13 %) ne concerne que le prix du kWh. Or ce dernier ne représente qu'environ un tiers de la facture. Les deux autres tiers correspondent à l'abonnement



et aux taxes. On ne gagne donc que sur une partie de la facture.

Les offres à prix fixe, elles, promettent sécurité et tranquillité. Pendant la durée indiquée, le prix du kWh ne varie pas. On est donc à l'abri des hausses, ce qui n'est pas une mauvaise idée. Mais là encore, la vigilance s'impose. On veillera tout d'abord à souscrire avec un prix fixe inférieur au tarif réglementé. C'est possible avec plusieurs fournisseurs, mais pas tous et notamment pas avec Engie (sauf pour son offre fixe 4 ans qui pourrait se révéler un bon plan sur la durée. Mais il ne faut pas traîner car Engie envisage de la supprimer). Avec un prix fixe, par ailleurs, on

ne profite pas d'éventuelles baisses de cours sur les marchés. Certains contrats proposent un prix fixe ajustable à la baisse qui peut constituer

○ —————  
**La facture inclut les taxes, l'abonnement et le prix du kWh.**  
 ————— ○

un bon compromis si le tarif n'est pas exorbitant. Enfin, bien souvent, seul le prix du kWh est fixe. La facture globale, qui inclut l'abonnement et les

taxes, pourra donc, elle, continuer à évoluer.

## LE PRIX DU GAZ N'EST PAS PARTOUT LE MÊME !

Ajoutons deux autres éléments à avoir en tête pour bien choisir son offre. Butagaz arrive premier dans notre classement réalisé pour une famille consommant 15 000 kWh par an. Mais si l'on est un « petit profil », n'utilisant le gaz que pour la cuisson, Butagaz arrive bon dernier. Certains fournisseurs, notamment les « gaziers » mais aussi Alterna, visent les gros consommateurs et pas du tout les petits. Par ailleurs, le prix du gaz n'est pas le même partout dans l'Hexagone. Les zones moins bien desservies sont plus chères et certains fournisseurs y pratiquent des tarifs dissuasifs pour ne pas y avoir de clients. Autant le savoir.

À vous de jouer à présent en faisant tourner le comparateur du médiateur national de l'énergie pour trouver la meilleure offre pour vous. ●

## Changer de fournisseur, c'est facile !

Le plus compliqué est de sélectionner une nouvelle offre. Ensuite, c'est simple, le nouveau fournisseur s'occupe de tout.

• **On peut décider de changer à tout moment, même si l'on a un contrat en cours sur plusieurs années. On s'adresse au nouveau fournisseur et on lui communique le numéro à quatorze chiffres du point de comptage et d'estimation**

(PCE) qui figure sur l'ancien contrat. On peut aussi lui transmettre les chiffres (l'index) du compteur.

• **L'ancien contrat est automatiquement résilié lorsque le nouveau commence. L'ancien fournisseur envoie une dernière facture qui couvre la période jusqu'à la date de résiliation.**  
 • **Il n'y a pas de frais de résiliation, c'est interdit.**

Quant au nouveau fournisseur, il se dispense en général de facturer des frais d'ouverture de dossier.

• **Il n'y a pas de risque de coupures ni de compteur à changer. Ce ne sont pas les fournisseurs mais les gestionnaires de réseau - GRDF ou les entreprises locales de distribution - qui assurent la distribution.**

# LES OFFRES ÉCOLOS

## UN NUAGE DE VERT, ÇA VOUS TENTE ?

► **Quelques fournisseurs proposent une offre de gaz verte. Mais cette appellation recouvre des contenus très différents.**

Si l'on dit électricité verte, on pense éoliennes, barrages, panneaux photovoltaïques. Mais le gaz vert, c'est quoi ? Commençons par les offres « *Avantage gaz durable* » d'EDF et « *Astucio planète gaz* » d'Eni. Dans les deux cas, on paye plus cher pour que sa consommation annuelle de gaz soit compensée par l'achat de crédits carbone.

### La compensation carbone

Ces crédits sont issus de projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, par exemple des plantations de forêt. EDF, pour sa part, a choisi d'acheter les crédits correspondant à la production d'énergie à partir de

déchets agricoles en Chine. Le client verse également 1 € par mégawatt-heure pour un programme de recherche d'une université en Lorraine.

### La méthanisation

Les autres offres mettent en jeu du gaz renouvelable. La principale manière de le produire est la méthanisation. Elle consiste à utiliser des micro-organismes pour décomposer des déchets. Trois types de déchets sont utilisés : ceux provenant de l'agriculture ou de l'industrie agroalimentaire, les boues de stations d'épuration urbaines et les déchets ménagers.

Le client qui souscrit une offre verte ne consomme pas directement le gaz renouvelable (sauf à habiter à côté du méthaniseur) car tout est mélangé dans les réseaux. Mais il y a bien une production de gaz renouvelable, contrairement aux offres avec com-

**BON À SAVOIR**  
L'appellation « gaz naturel » s'applique au gaz extrait du sous-sol et qui est une énergie fossile. Ce gaz naturel ne doit pas être confondu avec le biogaz provenant de la méthanisation de déchets. Quant au « gaz de ville », il était produit à partir de houille ou de pétrole et il n'est plus utilisé aujourd'hui.

pensation. Cette production reste très limitée avec seulement une trentaine de méthaniseurs qui injectent actuellement leur gaz sur le réseau

### Trois types de déchets sont utilisés pour produire par méthanisation

en France.

Ilek a choisi de s'associer avec deux d'entre eux qui utilisent des déchets agricoles : l'un en Bretagne, avec une production équivalente à la consommation

de 744 foyers et l'autre en Alsace pour 1 400 foyers. Ilek leur achète leur production et les certificats associés qui garantissent qu'il s'agit bien de biogaz.

### Du vert à un prix abordable

Toutefois, Ilek reconnaît que des fournisseurs beaucoup plus gros ne peuvent pas proposer une offre à 100 %. Ils ne seraient pas en mesure d'avoir suffisamment de biogaz. À moins d'aller acheter des garanties d'origine hors de l'Hexagone. C'est ce qu'a fait Ekwater qui s'était tourné vers le Royaume-Uni. Mais la perspective du Brexit l'a fait revenir vers la France. Ekwater maintient une offre 100 % mais ne pourrait pas suivre si tous ses clients gaz voulaient l'adopter. Il a donc aussi une offre avec une petite part de biogaz comme Engie ou Total Direct Energie. Ces offres sont une manière de gérer la pénurie. Elles permettent aussi de limiter le surcoût pour les clients et d'avoir quelques touches de vert à un prix abordable. ●

FANNY GUIBERT

Économiste : STÉPHANIE TRUQUIN

### Les résultats de notre comparatif

Fournisseur	Nom de l'offre	Particularité	Évolution du prix du kWh	Coût estimé
● Ekwater	5 % vert	5 % biogaz	Indexé	1 058 €
● Ekwater	5 % vert	5 % biogaz	Fixe 1 an	1 061 €
● Total Direct Energie	Offre verte Gaz	10 % biogaz	Indexé	1 149 €
● EDF	Avantage gaz durable	Compensé CO <sub>2</sub>	Fixe 4 ans	1 171 €
● Ilek	Gaz bio	100 % biogaz	Indexé	1 184 €
● Engie	Mon gaz vert	10 % biogaz	Fixe 1 an	1 224 €
● Eni	Astucio planète gaz	Compensé CO <sub>2</sub>	Fixe 3 ans ajustable à la baisse	1 225 €
● Ilek	Gaz bio	100 % biogaz	Fixe 1 an	1 257 €
● Ekwater	100 % vert	100 % biogaz	Indexé	1 260 €
● Ekwater	100 % vert	100 % biogaz	Fixe 1 an	1 263 €

À partir des prix relevés sur le site Internet des fournisseurs le 14 mai 2019, estimations réalisées à Poitiers. Coût pour une consommation annuelle de 15 000 kWh : maison de 120 m<sup>2</sup>, 4 personnes, gaz pour la cuisson, l'eau chaude et le chauffage.